



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 07 Octobre 2019

Président : Pierre LONGERE.

Présent(e)s : MM. Jean-Pierre HERMEL, Alain CHENEVIERE, Vincent CANDELA.

COUPE DE FRANCE 2019/2020

L'utilisation de la **FMI** est **OBLIGATOIRE**. Transmission du résultat dès la fin du match et le **DIMANCHE AVANT 20 HEURES** sous peine d'amende.

Dates des prochains tours :

- 5^{ème} tour : 13 Octobre 2019.
- 6^{ème} tour : 27 Octobre 2019.

En cas de dysfonctionnement, un e-mail indiquant le résultat sera adressé au Service Compétitions.

LE PORT DES EQUIPEMENTS FFF est obligatoire.

Le tirage au sort du 6^{ème} tour aura lieu le : **Judi 17 Octobre 2019 à France 3 CHAMALIERES à 15H00**.
Les clubs qualifiés sont invités.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

4^{ème} tour : Le 20 Octobre 2019. Voir le tirage au sort sur le site internet de la Ligue.

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL.

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**, exclusivement réservée à une équipe des clubs participants à :

- Un Championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.
- Ou un Championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

COUPE LAuRAFoot

Le 2^{ème} tour aura lieu le **13 Octobre 2019**.

COURRIER RECU

M. CHARBONNIER : Noté. Remerciements.

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance